



BTS

GESTION DE LA PME

L'objectif du **BTS GESTION DE LA PME** est de former un collaborateur direct du dirigeant ou d'un cadre dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise (5 à 50 salariés) et par extension d'entreprises de plus de 50 salariés structurées en centres de responsabilité ou de profit (agences, filiales de petite taille, succursales) ou d'associations, dont le fonctionnement seraient proches de ceux de la PME ou éventuellement, des organismes publics sous les mêmes conditions.

DIPLÔME PRÉPARÉ

BTS Gestion de la PME

DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures de formation sur 24 mois en contrat d'apprentissage

CONTACT IFIR - RÉFÉRENT

Sandrine SURLES
04 78 77 35 70
ssurles@ifir.fr



L'OUVERTURE DES PROMOTIONS SE FAIT SOUS RÉSERVE DU NOMBRE DE POSTES À POURVOIR EN ENTREPRISE.

CONTENU DE LA FORMATION *

Le titulaire du diplôme effectue des activités qui se caractérisent par une forte polyvalence et qui peuvent se regrouper en 4 domaines :

- Participer à la gestion opérationnelle de l'entreprise notamment par leur implication dans la gestion des relations avec les clients et fournisseurs dans ses dimensions administrative, humaine, comptable, ou encore commerciale (gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME) ;
- Contribuer à la gestion des risques et donc veiller aux conditions de la pérennité de l'entreprise par l'adaptation aux évolutions de son environnement (participer à la gestion des risques de la PME) ;
- Gérer le personnel et participer à la valorisation des ressources humaines (gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME) ;

- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise par l'amélioration de son organisation, soutenir et accompagner son développement en participant au suivi de l'activité par la production d'informations et la mise en place d'indicateurs soumis à la direction (soutenir le fonctionnement et le développement de la PME).

Compte tenu de sa position d'interface interne et externe, il doit développer une forte dimension relationnelle.

- Gérer les relations avec les clients et les fournisseurs de la PME
- Participer à la gestion des risques de la PME
- Gérer le personnel et contribuer à la GRH
- Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME
- Communication
- Matières générales : Culture Générale, Anglais, Culture économique, juridique et managériale.

* le CFA est habilité à faire passer les épreuves en contrôle en cours de formation, organisées dans l'établissement.

RYTHME D'ALTERNANCE

- 3 jours en entreprise, 2 jours en formation + 1 semaine complète en formation par mois (EKLYA et Lycée La Favorite)
- 3 jours en entreprise, 2 jours en formation + 1 semaine complète en formation par mois (Centre de formation des Monts du Lyonnais)

LIEUX DE FORMATION

Lycée La Favorite – Lyon (5^{ème})

EKLYA - Lyon (9^{ème})

Centre de formation des Monts du Lyonnais - Chazelles sur Lyon (42)

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Titulaire d'un BAC • Âge : 18 à 25 ans • Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise (nous vous accompagnons dans votre recherche d'entreprises).

ÉVOLUTION

L'emploi Assistant de Gestion de la PME amène très souvent le titulaire du BTS à exercer des responsabilités importantes au niveau d'une PME.

COÛT DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti. Le financement est assuré par la Taxe d'apprentissage des entreprises et par des subventions du Conseil régional.

PARTENAIRES



L'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

(CT – livre 2 – Art.6211 et suivants)

- > Objectif : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- > Statut de l'apprenti : salarié
- > Durée : 6 à 36 mois
- > Période probatoire : 45 jours en entreprise
- > Congés payés : 5 semaines
- > Rémunération* : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

De 25 à 78%
du SMIC sauf
conditions plus
favorables prévues
par les conventions
collectives.

Age	ANNÉES D'EXÉCUTION DU CONTRAT		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	25 %	37 %	53 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

Valeur du smic
au 1^{er} Janvier 2018
1498,50 € BRUT
pour 35h/semaine

* apprenti qui conclut un nouveau contrat

L'APPRENTI

- > Âge : 16 à moins de 26 ans (sauf dérogations légales)
- > Niveau : tout niveau de qualification
- > Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

L'ENTREPRISE

- > Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- > L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- > L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de sa Taxe d'Apprentissage au CFA IFIR.

LE CFA

- > IFIR ARL est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) géré par les organisations interprofessionnelles, MEDEF, CPME, et CCI des départements Ain, Rhône, Loire.
- > IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

